

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 35 (1894), p. 285-288

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__285_0

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1894.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1894.

SOMMAIRE. — Allocution du Président. — Élection de deux membres titulaires. — Communications diverses du Président — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM. Tarry et Coste. — Communication de M. A. Thomereau sur les assurances agricoles; discussion : MM. J. Bertillon, Vannaeque et Thomereau. — Communication de M. Edmond Duval sur les opérations du Mont-de-Piété; discussion : le Président, MM. de Colonjon, Coste, des Essars et Duval.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Alfred Neymarck.

M. le PRÉSIDENT se lève et prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers confrères,

Vous vous êtes tous associés à la douleur nationale qui s'est manifestée à la nouvelle de l'abominable attentat dont M. le Président de la République a été la victime. Votre bureau, interprète de vos sentiments, s'est fait un devoir d'envoyer à sa veuve désolée, à sa famille, l'expression attristée de ses respectueuses et profondes condoléances. Au nom de la Société de statistique de Paris, nous avons déposé, sur le cercueil de M. le Président Carnot, une couronne de fleurs, bien faible témoignage, hélas! de notre commune affliction.

Nos hommages et nos regrets s'adressaient au chef respecté de l'État qui pendant sept années a loyalement, consciencieusement, rempli sa tâche et accompli tous les devoirs constitutionnels de son rang ; mais nous ne pouvions oublier et nous n'oublierons jamais que M. Carnot appartenait à notre Société depuis 1882.

Député, sous-secrétaire d'État, ministre des finances, il s'était toujours intéressé à nos travaux. En décembre 1887, notre Société, sur la proposition de son président, M. E. Yvernès, accueillait par des applaudissements unanimes la motion qui lui était faite d'attribuer à M. Carnot, Président de la République, le titre de membre d'honneur.

Nous étions fiers de le compter à notre tête : comme par le passé, il suivait nos études ; il aimait à s'entretenir de la marche et des progrès de notre Société. Son accueil souriant, sa bonne grâce ordinaire, nul de nous ne les a oubliés, et, pour ma part, j'ai peine à surmonter mon émotion en rappelant sa sollicitude et sa bienveillance.



La Société de statistique, mes chers confrères, a ressenti douloureusement la perte que la France a faite. Elle se rappellera les services rendus à la patrie par M. le Président Carnot; elle conservera et honorera la mémoire du grand citoyen, du chef du gouvernement, qui s'était dévoué tout entier à notre pays. (*Marques unanimes d'approbation.*)

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 1894 est adopté.

M. le PRÉSIDENT a reçu une lettre par laquelle M. Halinbourg, agent de change, remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres titulaires.

Sont élus *membres titulaires* :

M. Albert LE MOIGNE, chef de bureau au ministère des finances;
M. le D^r Charles DARRAS.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'à plusieurs reprises, le Conseil avait exprimé le regret de ne plus trouver au *Journal Officiel* le compte rendu régulier des séances de la Société. Il est heureux d'annoncer que, grâce à la bienveillante intervention de M. Burdeau, ministre des finances, et de M. Delatour, chef de son cabinet, M. le ministre de l'intérieur a bien voulu autoriser le directeur du *Journal Officiel* à insérer, chaque mois, ce compte rendu vu et approuvé par le bureau de la Société. On a pu lire, dans le numéro du 17 courant, le premier article de cette nouvelle série. Le bureau s'est empressé d'adresser à MM. Burdeau et Delatour les plus vifs remerciements de la Société.

Le Conseil supérieur de statistique, dans la première séance de sa session actuelle, avait chargé une commission spéciale de rechercher les modifications à introduire dans l'*Annuaire de Statistique de la France*. Cette commission a terminé ses travaux et doit soumettre son rapport au Conseil supérieur dans la séance du vendredi 20 de ce mois.

M. le PRÉSIDENT fait connaître que le bureau a désigné M. Fernand Faure pour représenter la Société au VIII^e congrès international d'hygiène et de démographie, qui doit se tenir à Budapest du 1^{er} au 9 septembre prochain.

La Société d'Économie politique vient de décider l'achèvement de l'impression de ses annales en seize volumes (dont six parus) et, par l'organe de ses présidents et de son secrétaire perpétuel, elle demande à la Société de statistique de souscrire à cette publication. C'est au conseil qu'il appartient de se prononcer et la question lui sera soumise dans sa prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale, parmi les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance:

1^o *La Caisse nationale de prévoyance ouvrière et l'intervention de l'État*, par M. Eugène Rochetin.

2^o *L'Histoire des grandes compagnies de chemins de fer français dans leurs rapports financiers avec l'État*, par M. Edmond Théry.

M. DES ESSARS veut bien se charger de faire un compte rendu de ces deux ouvrages.

3^o Trois brochures reproduisant des communications faites, en 1893, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, par M. L. L. Vauthier, sur *les traités de commerce, l'impôt progressif et la répartition de la charge des droits de douane*.

4^o *La Statistique des professions*, par M. Carlo F. Ferraris, de Padoue.

5^o Le 4^e fascicule des *procès-verbaux de la commission extraparlamentaire du cadastre*, envoyé par M. E. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes.

M. H. TARRY, en mission à l'École polytechnique pour la réorganisation de ses archives, présente différents tableaux statistiques remontant à l'origine de l'École et relatifs surtout aux examens.

M. COSTE fait observer que ce qui serait surtout intéressant à connaître, c'est le nombre d'élèves de l'École polytechnique sortis depuis un siècle dans chacun des services publics et même dans les carrières scientifiques et industrielles.

M. TARRY répond que ce travail a été fait par l'un de ses prédécesseurs à l'École, Marielle, qui a été garde des archives pendant 44 ans, de 1844 à 1888. Marielle a publié, en 1855, le répertoire alphabétique des élèves sortis de l'École pendant les 60 premières années, de 1794 à 1853 inclus. M. Tarry s'occupe de réunir les matériaux nécessaires à la publication de la suite du *Répertoire* de Marielle, qui contiendra les tableaux analogues pour les 40 dernières années, ainsi que la position actuelle des 9,000 élèves entrés à l'École de 1854 à 1894, ce qui donnera complète satisfaction à la demande qui vient de lui être adressée par M. Coste.

M. THOMEREAU lit une note sur les *Assurances agricoles au point de vue de la statistique*. Dans une première partie historique, l'auteur montre que le développement des assurances agricoles, dont le premier essai remonte à 1802, a été entravé, pendant la première moitié du siècle, par certaines restrictions imposées par l'administration: obligation d'appliquer des cotisations uniformes à tous les risques de même nature, malgré leur diversité; défense aux Sociétés d'assurances d'étendre leurs opérations au delà d'étroites circonscriptions. Ces restrictions n'ont disparu que devant les progrès de la statistique.

Prenant texte, ensuite, de la prochaine reprise de la publication de l'*Annuaire statistique de la France*, M. Thomereau présente des observations tendant à faire apporter à l'œuvre quelques corrections et améliorations.

Enfin, à propos de l'enquête récemment ordonnée par le ministre de l'agriculture sur le nombre et la nature des sociétés d'assurances agricoles, l'auteur rapproche les résultats de la statistique officielle de ceux des statistiques privées et indique les moyens à employer pour parer à l'insuffisance actuelle des renseignements en matière d'assurances agricoles.

Cette note sera reproduite dans l'un des prochains numéros du Bulletin de la Société.

M. le PRÉSIDENT, en remerciant M. Thomereau de sa communication, lui dit que la commission de l'Annuaire s'est préoccupée de la question et l'invite à soumettre ses critiques à M. Moron qui pourra ainsi vérifier leur exactitude et, s'il y a lieu, en tenir compte pour l'avenir.

M. J. BERTILLON reconnaît volontiers l'excellente pensée à laquelle obéit M. Thomereau en appelant l'attention de la Société sur certaines irrégularités qu'il a relevées dans les statistiques officielles; mais il conteste cette opinion de M. Thomereau que la statistique annuelle et l'Annuaire font double emploi. Ces deux documents ont un caractère absolument distinct et, loin de se nuire, ils se complètent l'un par l'autre.

M. THOMEREAU objecte que, dans ces deux statistiques, le montant des dégrèvements est supérieur à celui des pertes totales et qu'un pareil renseignement est inadmissible.

M. VANNACQUE dit que les contradictions que peuvent présenter des indications puisées à des sources différentes n'ont rien qui doive surprendre. Toutefois, il demande à être mis à même de vérifier le bien-fondé des critiques dont l'Annuaire a été l'objet avant que la communication de M. Thomereau ne soit insérée dans le Journal. L'assemblée adhère à cette proposition.

M. Edmond DUVAL fait une communication relative aux *opérations du Mont-de-Piété de Paris, à différentes époques, depuis sa création en 1777*, et montre, en s'appuyant sur des faits et sur l'opinion d'hommes autorisés, que les caisses de cet établissement sont surtout fréquentées lorsque les affaires ont une grande activité.

Il prouve, par des chiffres, que les reproches d'usure et de recel, légèrement adressés à l'institution, sont absolument injustifiés et donne d'intéressants renseignements sur la parfaite régularité de la comptabilité, sur l'ordre qui règne partout,

sur la prise des gages, le trafic des reconnaissances, la constitution du capital d'exploitation, la gratuité du prêt, etc.

Enfin, M. Duval communique à la Société des indications statistiques concernant le service des prêts sur valeurs mobilières au porteur qui fonctionne si utilement depuis le 1^{er} janvier 1892.

Cette importante communication sera, du reste, publiée *in extenso* dans une prochaine livraison du journal de la Société.

M. DE COLONJON désire savoir de M. Duval quel est le taux du prêt.

M. DUVAL fait connaître que le Mont-de-Piété prête à 6 1/2; mais que, pour bien apprécier l'opération, il faut considérer non pas le taux du prêt, mais bien la perception réelle; on ne doit pas perdre de vue que les frais de garde, d'entretien, etc., sont relativement élevés.

A une question de M. COSTE relative à la durée des prêts sur titres ou sur gages, M. DUVAL répond que les ventes ont lieu, en général, à très court délai.

M. le PRÉSIDENT fait remarquer l'importance des petits prêts de 3 fr., comme quantité d'objets engagés et comme total des sommes prêtées; il ne croit pas se tromper en disant que, loin de rapporter au Mont-de-Piété, ces petits prêts lui sont plutôt coûteux. Il demande ensuite comment sont évalués les prêts sur argenterie et s'il est tenu compte de la dépréciation de l'argent.

M. DUVAL confirme l'observation de M. le Président sur le coût des petits prêts; il ajoute que pour l'évaluation des prêts sur l'argenterie, on suit les cours; le tarif se ressent de la diminution de valeur de l'argent.

M. DES ESSARS prie M. Duval de lui dire si le Mont-de-Piété se charge d'encaisser les coupons des valeurs sur lesquelles il consent des prêts.

M. DUVAL répond négativement. Les coupons sont rendus aux emprunteurs lorsqu'ils viennent renouveler l'avance.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'en raison des vacances, la prochaine séance est renvoyée au 17 octobre prochain et que, pour le moment, son ordre du jour est ainsi fixé:

1° Résultats statistiques du dénombrement de 1891, par M. Moron.

2° Le prix de revient et de vente des céréales, par M. François Bernard.

3° Le commerce de la Russie et de l'Allemagne et le traité du 10 février 1894, par M. Arthur Raffalovich.

4° Les frais de justice comparés en France et dans les autres pays d'Europe, par M. Léon Salefranque.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
Alfred NEYMARCK.

Légion d'honneur.

Par décret du 1^{er} août 1894, rendu sur la proposition du Ministre des travaux publics :

M. Octave KELLER, ingénieur en chef des mines, ancien président de la Société de statistique de Paris, est promu au grade d'officier.

Par décret du 29 juillet 1894, rendu sur la proposition du Ministre des finances :

M. DELATOUR (Albert-Alfred), directeur du mouvement général des fonds, est promu au grade d'officier ;

M. COSTE (Adolphe), ancien président de la Société de statistique, membre du conseil supérieur de statistique, de la commission extraparlamentaire du cadastre et de celle de l'impôt sur les revenus;

Et M. FONTAINE (Louis), chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations,
Sont nommés chevaliers.